

Les deuxièmes Assises internationales de la Francophonie scientifique

Restitution de l'Atelier disciplinaire 5 sciences de gestion et intelligence artificielle (IA) : l'IA dans les sciences de gestion, opportunité ou menace ?

Le Caire

28 octobre 2022

Cette restitution a été conçue avec l'aimable coopération de Danielle Pailler et Lassaad Mezghani. Qu'ils en soient ici remerciés. Ce difficile exercice de synthèse est le fruit de dix-huit présentations en présentiel et en distanciel suivies de débats et commentaires à teneur scientifique nombreux et denses. Elle s'articule autour des quatre composantes que sont un diagnostic, quelques questions, des recommandations et une conclusion plurielle.

DIAGNOSTIC

Présentée souvent comme la quatrième révolution industrielle, l'IA suscite les sempiternels débats autour des menaces et/ou opportunités auprès de nos établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'à leurs composantes organisationnelles propres aux sciences de gestion. Quels en sont les perceptions et aspects tant positifs que négatifs ? Un premier constat : l'IA est déjà utilisée dans notre monde universitaire ce qui nous amène donc à chercher à en corriger les excès et bonifier les apports constructifs.

Au plan positif l'IA s'avère fort utile dans notre métier de professeur (en pédagogie, la formation à distance prend de l'ampleur et s'enrichit de l'émergence d'apprentissage adaptatif) et de chercheur (grâce notamment à l'accès aux bases de données disponibles sur le métavers facilitant ainsi, par exemple, la constitution de bibliographies issues des mégadonnées (big data). Chacune des fonctions clef de la gestion organisationnelle telles que la Gestion des Ressources Humaines (GRH), le marketing, la finance de marché et d'entreprise, la comptabilité, la stratégie, la logistique incluant, bien sûr, leurs composantes internationales vont également se modifier et évoluer sous l'influence de l'AI.

Au plan négatif il nous faut identifier des points de vigilance. Le cadre juridique doit s'adapter afin de lutter, notamment, contre les abus potentiels menaçant la propriété intellectuelle. Le risque éthique de manipulation des consommateurs s'accroît avec la multiplication des bases de données. Les différences hétérogènes d'appropriation culturelle des outils de l'AI par les pays du Sud risquent d'accroître l'influence des normes dictées par les multinationales et creuser les écarts avec ceux du Nord. N'oublions pas, comme le Professeur Robert Leduff, Secrétaire général de la Cidegef nous l'a mentionné lors des débats que « l'outil détruit l'idée ».

QUESTIONS

Nous retiendrons des multiples questions que posent l'IA aux sciences de gestion abordées lors des débats celles qui ont été l'objet de nombreuses préoccupations touchant l'utilité et les apports potentiels de l'IA.

Comment l'IA peut-elle contribuer à accroître l'efficacité et l'efficacités des organisations privées, publiques ou à but non lucratif ?

L'IA peut-elle s'avérer un outil d'aide à la décision avec le risque d'en devenir une contrainte ?

Un des défis managériaux majeurs que pose l'IA est notamment celui du recrutement des ressources humaines qui est déjà utilisé avec efficacité. La sélection des étudiant(e)s candidat(e)s à l'entrée en faculté pourrait devenir incontournable sous peu.

Un des objectifs clef de la gouvernance contemporaine est celui de l'amélioration de la satisfaction des clients ou usagers (comme c'est le cas dans le secteur hospitalier). Le potentiel que représente l'IA à cet égard se met dors et déjà en place.

L'IA est désormais un outil au service des innovations pédagogiques tel que mentionné au niveau du diagnostic fait lors de nos débats.

RECOMMANDATIONS

L'IA devient un moyen d'affronter le défi de l'éducation à distance à l'échelle mondiale tel qu'illustré lors de la crise du Covid. La docimologie (entre autres le contrôle et l'évaluation des connaissances, et les méthodes d'apprentissage) va donc être amenée à s'adapter aux idiosyncrasies de l'IA.

L'IA modifie de façon significative le modèle d'affaire de tout type d'organisation et en particulier celui de nos facultés et écoles tant au niveau de l'innovation que du recrutement (tel que mentionné plus haut).

La mise en place de l'IA posant potentiellement des risques éthiques et juridiques doit être assumée en co-responsabilité des parties prenantes.

L'AUF se doit donc de contribuer à prise en compte de la nécessaire intégration de l'IA et notamment sa transversalité au sein de nos systèmes universitaires.

CONCLUSIONS

L'IA n'appelle pas une réponse universelle mais contextualisée.

Les parties prenantes co-responsables de cette quatrième révolution que sont les organisations internationales (dont l'AUF bien sûr), les Etats, les entreprises (au sens large) et les corps managériaux, professoraux et étudiants du monde universitaire devront se concerter.

La coopération inter-facultaire et interdisciplinaire devra se renforcer pour permettre une formation en double compétence de nos étudiants afin de promouvoir une meilleure employabilité.

Georges Hénault

Rapporteur général de l'atelier 5 des sciences de gestion

Président de la Cidegef et Professeur émérite ès sciences de gestion

